



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

292. Admettre. Recevoir. (N.)

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

On emprunte pour *rendre* : on se charge d'une chose pour la *remettre* : mais on ne prend guere à dessein de *restituer*.

L'usage emploie & distingue encore ces mots dans les occasions suivantes. Il se sert du premier à l'égard des devoirs civils, des faveurs interrompues, & des présents ou monuments de tendresse : on *rend* hommage à son Seigneur fuzerain ; son amitié à qui en avoit été privé ; les lettres à une maîtresse abandonnée. Le second se dit à l'égard de ce qui a été confié, & des honneurs, emplois ou charges dont on est revêtu : on *remet* un enfant à ses parents ; le cordon de l'ordre, le bâton de commandement, les sceaux & les dignités au Prince. Le troisieme se place pour les choses qui, ayant été ôtées ou retenues, se trouvent dues : on *restitue* à l'innocent accusé son état & son honneur ; on *restitue* un mineur dans la possession de ses biens aliénés.

292. ADMETTRE. RECEVOIR. (N.)

On *admet* quelqu'un dans une société particulière : on le *reçoit* à une charge.

Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amusement & leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on acheve de vous donner une entière possession, & de vous installer dans la place que vous devez occuper, en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfait, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore, dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui les rend

synonymes, & dont la différence consiste alors en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime & plus de choix, & que *recevoir* paroît exprimer quelque chose de plus *extérieur*, & où il faut moins de précaution.

Ainsi, on *admet* dans sa familiarité & dans sa confiance ceux qu'on en juge dignes: on *reçoit* dans les maisons & dans les cercles ceux qu'on y présente.

Les Ministres étrangers sont *admis* à l'audience du Prince, & *recus* à la Cour.

Mieux les sociétés sont composées, plus elles doivent avoir attention à n'*admettre* que de bons sujets, parce qu'ordinairement le vicieux corrompt le vertueux, & le foible énerve le fort. Quoique la probité, la sagesse & la science nous fassent estimer, elles ne nous font pas néanmoins *recevoir* dans le monde: cette prérogative est dévolue aux talents & à l'esprit d'amusement.

293. RECEVOIR. ACCEPTER.

Nous *recevons* ce qu'on nous donne ou ce qu'on nous *envoie*. Nous *acceptons* ce qu'on nous offre.

On *reçoit* les graces. On *accepte* les services.

Recevoir exclut simplement le refus. *Accepter* semble marquer un consentement ou une approbation plus expresse.

Il faut toujours être reconnoissant des bienfaits qu'on a *recus*. Il ne faut jamais rejeter ce qu'on a *accepté*.

294. ASSOCIER. AGREGER. (N.)

On *associe* à des entreprises; on *agregé* à un corps. L'un se fait pour avoir du secours, ou